

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014

Membres présents

Membres de droit

- Monsieur Alain Colas, Directeur du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint la Chancellerie des universités, représentait Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Monsieur Pierre-Henry Colombier, Directeur du Département des Moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France.

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'administration, représentait Madame Antoinette Le Normand-Romain, Directrice générale de l'Institut national d'histoire de l'Art ;
- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1, représentait Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Madame Corinne de Munain, Directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4, représentait Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4 ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé, représentait Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes-Paris 5.

Personnalités désignées par le Ministre

- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques ;
- Monsieur Jacques Millet, Délégué à l'information scientifique et technique à la Direction de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;
- Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5.

Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante spécialisée au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Receveuse perceptrice, Contrôle financier régional ;
- Madame Christine Montagne, Agent comptable du CTLES.

Invités

- Madame Brigitte Auby-Buchery, Directrice des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Responsable Ressources et savoirs, Fondation Paris Sciences et Lettres ;

- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, EPCS Campus Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLes ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLes ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Monsieur François Lafitte, ADAENES, Division de l'enseignement supérieur, Rectorat de l'Académie de Créteil.

Membres représentés ou excusés

- Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris, *représenté par Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint de la Chancellerie des universités, Rectorat de Paris* ;
- Madame, Antoinette Le Normand-Romain, Directrice générale de l'Institut national d'histoire de l'Art, *représentée par Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques* ;
- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, *représenté par Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1* ;
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5, *représenté par Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé* ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4, *représenté par Madame Corinne de Munain, Directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris Sorbonne-Paris 4* ;
- Madame Florence Robine, Rectrice de l'Académie de Créteil, *représentée par Monsieur François Lafitte, ADAENES, Division de l'enseignement supérieur, Rectorat de Créteil* ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Jean-Émile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Le quorum étant atteint à 9 heures 45, Monsieur Colas prend la parole pour informer les membres du conseil qu'il va assurer la présidence de séance, le temps de l'élection du Président du Conseil d'administration.

Monsieur Lecoq, président du Conseil d'administration sortant, s'avère être le seul candidat.

Avant de procéder formellement au vote, Monsieur Colas donne la parole à Monsieur Lecoq pour qu'il expose les motivations qui sont les siennes pour cette fonction.

Monsieur Lecoq, souligne qu'au-delà d'un intérêt personnel, sa candidature est aussi la manifestation de l'intérêt que porte l'Inspection générale des bibliothèques aux questions de la conservation partagée, et de manière plus large du stockage des collections imprimées à l'heure du numérique. Cet intérêt apparaît aussi à travers la publication d'un rapport qui sera prochainement disponible sur le site de l'Inspection générale. Ce rapport constitue un état des lieux du stockage des collections imprimées à l'heure du numérique et propose une série de recommandations et de solutions qui viseraient à améliorer l'organisation d'une carte documentaire renouvelée en s'appuyant notamment sur le dispositif CollEx mis en œuvre par le ministère.

D'autre part ce rapport devrait avoir des prolongements et permettre d'aboutir à des solutions en régions où la situation est parfois préoccupante. Monsieur Lecoq évoque deux projets en régions qui auraient pu aboutir : le projet lyonnais d'une part, projet qui a été ajourné et le projet alsacien, d'autre part, qui semble aujourd'hui fragilisé.

Au terme de cette brève présentation, Monsieur Colas donne la parole au directeur pour qu'il puisse dire quelques mots sur la procédure de vote.

Monsieur Baraggioli donne oralement la liste des électeurs qui est composée des membres de droit ou de leurs représentants, des représentants des établissements utilisateurs, des personnalités désignées par le ministre et des représentants des personnels. Le collège électoral est composé de 13 électeurs. Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret portant création du CTLes, Le président du Conseil d'administration est élu au scrutin majoritaire uninominal à deux tours parmi les personnalités nommées en raison de leurs compétences.

Après avoir rassemblé les différents pouvoirs (au nombre de 4), les électeurs se voient remettre les bulletins de vote. Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Monsieur Forlini procède au dépouillement des bulletins. Après avoir compté l'ensemble des bulletins, il y a 12 suffrages exprimés. Monsieur Lecoq est élu au premier tour à l'unanimité des voix exprimées.

Monsieur Colas donne la parole au président nouvellement élu.

Monsieur Lecoq demande s'il y a lieu d'examiner des questions diverses.

Madame Patte, souhaiterait que le conseil puisse se prononcer sur la demande de reproduction intégrale d'une thèse qui a été adressée à l'établissement.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit examinée après la présentation de l'avancement des travaux relatifs à la mise en place de la Charte documentaire

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014, le président souhaite la bienvenue à Monsieur Jacques Millet, Délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), qui siègera désormais au CA du CTLes en qualité de personnalité désignée par Madame la ministre.

Monsieur Lecoq se réjouit de cette nomination car il est souhaitable d'élargir aux organismes de recherche les problématiques de conservation partagée, de stockage et de valorisation des collections imprimées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2014 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Bilan des activités de l'année 2014 et orientations pour 2015

Le document qui est soumis à l'examen du conseil présente les activités de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014. C'est ce document qui servira de base à la rédaction du rapport annuel qui sera présenté lors du CA de mars 2015.

Il s'agit de présenter à la fois le travail réalisé sur la période examinée et les orientations pour l'année 2015.

La présentation synthétique du document mettra en relief les réalisations menées dans le cadre du développement des plans de conservation partagée et le développement de l'activité de prêt des documents.

Ces deux points permettront par ailleurs d'évoquer les principales orientations pour l'année 2015.

L'intervention s'achèvera sur une brève présentation du nouveau site web du CTLes.

En guise d'introduction, le directeur rappelle qu'au 31 octobre 2014 l'établissement dispose de 7 000 mètres linéaires d'accroissement et qu'il devrait recevoir, entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 juillet 2015, 3 000 mètres linéaires de collections répartis selon deux statuts distincts :

- Cessions ;
- Dépôts.

Après le 31 juillet 2015, l'établissement devrait avoir une capacité d'accueil des collections de 4 000 mètres linéaires. Le CTLes sera en conséquence en mesure d'organiser un nouveau marché de transferts pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 juillet 2017. Pour mémoire, la livraison de l'extension étant programmée pour le premier semestre 2016, les mètres linéaires disponibles aujourd'hui dans les magasins permettent d'accueillir des transferts jusqu'en décembre 2016.

La présentation du bilan des activités s'articule autour de deux activités : les plans de conservation partagée et les communications de documents dans le cadre du prêt entre bibliothèques.

2.1 Les plans de conservation partagée

Aujourd'hui le CTLes co-anime quatre plans de conservation partagée de périodiques :

- Médecine : en co-animation avec la BIU Santé ;
- Arts du spectacle : en co-animation avec la Direction des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle- Paris 3 ;
- Géographie : avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Philosophie : avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Ces plans en sont à des stades d'avancement très divers. En médecine par exemple, le plan est en phase d'achèvement, les dernières listes sont en cours de traitement et les listes précédemment traitées se sont enrichies de nouveaux titres. Les titres qui restent en souffrance car ils n'ont été attribués à aucun pôle de conservation sont peu à peu répartis au sein du réseau. Enfin, les transferts sont opérationnels et traduisent la dynamique du réseau.

Les conventions qui lient les différents partenaires et qui sont établies sur une durée de trois ans renouvelables, sont en cours de renouvellement. Il convient de souligner que la lenteur des circuits administratifs a entraîné un retard de plusieurs mois.

La situation est différente pour les plans de conservation partagée en LSHS. Ces plans en sont à un stade de consolidation et aucune convention n'a été encore signée. Par ailleurs, l'organisation est sensiblement différente de celle qui a été adoptée pour le *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine* (PCMed). En effet, il est apparu nécessaire de créer un comité de pilotage restreint pour les plans relatifs aux périodiques d'arts du spectacle, de géographie et de philosophie. Ce comité est constitué par les établissements suivants :

- Campus Condorcet ;
- Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Service commun de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense ;
- Service commun de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis ;
- Direction des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- CTLes

Son rôle est notamment de définir quels seront les domaines thématiques des plans de conservation à venir.

Pour chaque discipline a été mis en place un comité thématique auquel participent les différentes bibliothèques parties prenantes au lancement du plan. Le rôle de cette instance consiste notamment à inciter les établissements en régions à rejoindre le dispositif.

L'activité au sein du réseau est aujourd'hui essentiellement axée sur le récolement des collections dans les magasins et au signalement des exemplaires dans le SUDOC. La récupération de ces données dans la base de gestion des états de collection administrée par le CTLes est un préalable à la mise en place des transferts. Les conventions devraient être proposées dans le courant du premier semestre 2015.

Le CTLes et la Bibliothèque de l'Université Paris-Sud ont amorcé un plan de conservation partagée des périodiques de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), dont les caractéristiques sont d'associer d'emblée des établissements en régions et de s'intéresser exclusivement aux publications de niveau recherche. Le lancement effectif de ce plan est programmé pour le second semestre 2015.

Enfin, le CTLes est associé aux travaux de mise en place d'un plan de conservation partagée des périodiques de mathématiques avec le réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM). Cette participation fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour du CA.

L'ensemble de ces plans de conservation ont vocation à s'inscrire dans le dispositif CollEx mis en place par le ministère.

Le directeur regrette qu'aucune suite n'ait été donnée au plan de conservation partagée des périodiques en sciences juridiques compte tenu du travail qui a été mené en interne sur ses collections.

L'une des orientations pour l'année 2015 portera sur la poursuite du développement des plans de conservation partagée. Le directeur insiste toutefois sur l'importance des outils et la nécessité pour le centre d'améliorer la connexion internet afin de faciliter le travail en réseau. Un marché à cet effet sera lancé dès la fin de l'année 2014 pour l'installation d'une liaison haut-débit en septembre 2015.

La mise en place de cette procédure automatisée, qui vise à améliorer la qualité des prestations offertes par le CTLes à ses partenaires, s'inscrit dans le cadre des orientations de l'établissement à court terme (2014-2015).

2.2 Les communications de documents dans le cadre du prêt entre bibliothèques.

Le prêt est aujourd'hui une activité « *phare* » du CTLes en termes de volumétrie, mais aussi en termes de qualité de service puisque les documents qui appartiennent aux bibliothèques (documents en dépôt) sont communiqués dans un délai de 24 heures.

Avec près de 19 000 demandes de prêt, soit plus de 17 000 documents communiqués entre 1^{er} janvier et le 31 octobre 2014, l'activité a doublé par rapport à 2013 sur la même période considérée.

Les trois bibliothèques qui bénéficient du plus grand nombre de prêts sont la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'Art et la Direction des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.

Sur plus de 17 000 communications, plus de 94% portent sur des documents en dépôt demandés par les établissements qui en sont les propriétaires. Il s'agit plus d'une communication distante et différée que d'une transaction de prêt entre bibliothèques telle qu'on l'entend habituellement.

Plus de la moitié des prêts portent sur des monographies.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le fait que les chiffres qui sont donnés dans le document et qui concernent les domaines disciplinaires sur lesquels portent les communications, ne prennent pas en compte les documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

En effet, les fonds versés par cet établissement dans le cadre des travaux de mise en sécurité ne sont pas enregistrés dans le système intégré d'archives du CTLes et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un traitement statistique. Ce sont donc 7 600 documents qui ne rentrent pas dans le cadre des statistiques qui sont données dans le bilan qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014.

L'un des objectifs que s'est fixé l'établissement pour l'année prochaine consiste à réduire le taux d'échec des communications de documents. De manière concomitante, il conviendra d'améliorer le dispositif des relances pour les non-rendus avec notamment la mise en place d'un service de relances automatisé.

L'estimation du nombre de communications pour 2015 devrait s'établir aux alentours de 25 000 documents. Il convient ici de rappeler que le CTLes communique uniquement des documents originaux, mais qu'il participe à la réflexion menée dans le cadre de BSN 8 pour une modernisation du prêt.

Au regard de l'importance que revêt cette activité au sein de l'établissement, les prochaines journées professionnelles du CTLes, qui seront organisés les 17 et 18 juin 2015, porteront sur le prêt entre bibliothèques.

Avant de procéder à la présentation du site web, Monsieur Lecoq souligne l'importance que revêt la mise en place d'un plan de conservation partagée en sciences juridiques.

Monsieur Marcerou intervient pour préciser que les 7 600 communications de document de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne portent sur un fonds de 13 000 mètres linéaire. Il ajoute qu'à ce titre le CTLes peut être, dans une certaine mesure considéré comme une annexe de la BIS. Monsieur Marcerou conclut son intervention en rappelant qu'à l'ouverture des nouveaux magasins du CTLes, son établissement versera au CTLes près de 5 000 mètres linéaires de collections qui feront l'objet d'un nombre très important de communications.

Monsieur Lecoq répond que le CTLes a fourni régulièrement des statistiques sur la communication des collections. Ces statistiques font apparaître de façon très nette l'importance des communications des fonds de la BIS.

Monsieur Baraggioli intervient pour préciser qu'il préfère l'appellation de magasin distant plutôt que celle d'annexe. Une définition qui s'applique d'ailleurs à toutes les bibliothèques qui ont des fonds en dépôt même s'ils ne sont pas aussi importants que ceux de la BIS.

Monsieur Colas intervient sur les plans de conservation partagée en soulignant qu'il convient de leur donner à l'avenir une dimension nationale. Il est nécessaire de s'appuyer sur les COMUE et sur les organismes de recherche qui pour beaucoup passent au tout-numérique et qui de ce fait cherchent à se défaire de leurs collections imprimées.

Suite à cette intervention, Monsieur Millet prend la parole pour préciser qu'à l'Inria on ne charge pas à se « défaire » des collections imprimées, mais plutôt à les « valoriser ». Ce n'est pas uniquement un effet de langage, mais il s'agit de créer un véritable pôle de référence pour ces collections dans le cadre de CollEx. En effet, il apparaît que les fonds sont riches, avec des collections parfois rares, et qu'ils convient, d'un point de vue scientifique, de les mutualiser avec les partenaires de l'Inria.

Monsieur Lecoq souligne que les collections de l'Inria ont acquis aujourd'hui une dimension patrimoniale qu'il convient de préserver.

Monsieur Hédoin intervient pour rappeler que les organismes de recherche ont déjà commencé à verser des fonds au CTLes et il donne l'exemple de l'Institut Pasteur qui a versé 500 mètres linéaires ces dernières semaines. Il conclut en annonçant le transfert programmé de 900 mètres linéaires de l'Inria.

Monsieur Millet prend à nouveau la parole pour préciser que, dans le nouveau schéma directeur de l'IST de l'Inria, plusieurs pistes ont été explorées. L'une de ces pistes a conduit à prendre attache avec le CTLes pour réserver des espaces dans la perspective d'un déménagement du centre de Rocquencourt, mais cette piste n'a pas été validée et demeure une possibilité de déploiement parmi d'autres.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq invite Monsieur Baraggioli à présenter, comme il l'avait annoncé, le nouveau site web du CTLes.

2.3 Présentation du nouveau site web du CTLes

La refonte du site web du CTLes s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la communication institutionnelle de l'établissement qui est l'un des objectifs à moyen terme fixés par le CA du 28 mars 2012.

Les objectifs principaux de cette opération sont les suivants :

- Faciliter l'accès à l'information ;
- Restructurer les contenus ;
- Adopter une technologie ouverte et flexible avec une solution *open source* pour le système de gestion des contenus ;

Le nouveau site développé sous *DRUPAL* offre une ergonomie moderne qui permet notamment une interopérabilité sur tablette.

Le coût de cette opération qui a été confiée aux sociétés *ZEDRIMTIM* et *AMBIKA* est d'un montant de 31 000€ TTC.

Le directeur commente les principales fonctionnalités du site et détaille les ressources qui sont proposées sur les différentes pages qui sont visionnées par les membres du conseil.

Ainsi le site comporte :

- Trois fenêtres dynamiques dédiées aux actualités.
- Un accès à l'ensemble des documents présentés en CA à l'exception des documents budgétaires. Les archives remontent jusqu'en 2006.
- Un espace partagé sécurisé pour déposer et récupérer des documents. Cet espace pourra notamment servir pour déposer les documents des CA au fur et à mesure de leur rédaction.
- Un accès au catalogue du CTLes et à la Base de gestion des PCP.
- Un accès intranet.

Les pages institutionnelles du site seront traduites en anglais en 2015.

Monsieur Lecoq donne la parole à Monsieur Forlini pour la présentation du budget rectificatif n°2 et il invite Madame Montagne à prendre la parole pour apporter des précisions sur les difficultés rencontrées avec une entreprise et sur les pénalités qui ont dû être appliquées.

3. Budget rectificatif n° 2

Le budget rectificatif qui est présenté en séance a été soumis aux services du contrôleur financier régional et il est accompagné de divers documents annexes dont le *Tableau des emplois*. Il comporte des écritures à la fois en recettes et en dépenses.

En recettes, il s'agit à la fois de prévisions revues à la hausse pour les comptes 706, 7583, 771, 7711 et 778 et d'une prévision revue à la baisse pour le compte 708.

La hausse des prévisions de recettes est d'un montant de 46 575,80€.

Au compte 708, les recettes sont augmentées de 18 000€ en raison de la hausse des demandes de prêt. La prévision des recettes liées à la fourniture de documents passe donc de 34 000€ à 52 000€.

Au compte 7583, les recettes sont augmentées de 1 285,06€ en raison d'une régularisation due à une surestimation des charges à payer en 2013 par rapport au montant effectivement payé après réception des factures.

Au compte 771, il s'agit d'une recette exceptionnelle liée au remboursement d'une somme engagée par le CTLes suite à un sinistre et remboursée par l'assureur.

Au compte 7711, les recettes représentent 34 753,63€ et résultent de l'application de pénalités contractuelles pour deux marchés.

Au compte 778, une augmentation de 1 028,05€ qui correspondent à l'augmentation des recettes liées à l'organisation des journées professionnelles de l'établissement.

Au compte 708, les recettes sont revues à la baisse pour un montant de 11 000€. Il s'agit d'une révision à la baisse des produits liés à la location des espaces linéaires qui est due à plusieurs facteurs dont des annulations de transferts, des réajustements de volumétrie à la baisse sur des transferts réalisés...Les prévisions de recettes inscrites à ce compte sont ramenées de 175 000€ à 164 000€.

En dépenses, on enregistre une augmentation sur deux comptes de la section de fonctionnement pour un montant de 39 758,02€.

Au compte 628, il s'agit d'une augmentation des dépenses de 32 890€ due à une régularisation des charges qui porte sur l'exercice 2013.

Au compte 681, l'augmentation des dépenses porte sur un montant de 6 868,02€ et correspond à un ajustement de la dotation aux amortissements dont le montant s'élèvera après approbation à 513 643,02€.

À l'issue de ce mouvement, il y a un apport au fonds de roulement d'un montant de 13 685,80€.

Madame Montagne intervient sur l'application des pénalités à l'entreprise TOYOTA qui a été attributaire d'un marché pour la livraison d'un chariot élévateur permettant d'accéder aux documents conservés dans les magasins industriels. Il s'avère que l'entreprise n'a pas fourni le matériel dans les délais.

Au-delà des courriers adressés à la société, l'agent comptable et le directeur du CTLes ont rencontré le directeur des ventes afin de comprendre les raisons qui pouvaient expliquer un retard de 103 jours dans la livraison et de savoir le cas échéant si des demandes particulières du CTLes auraient pu retarder les travaux et ce fait dégager une partie de la responsabilité du constructeur.

Aucun élément probant n'ayant été fourni, les pénalités ont été appliquées conformément aux dispositions contenues dans le cahier des charges.

Madame Montagne souligne enfin que la mise en paiement de la facture a été retardée en raison d'indications erronées liées à la date de livraison.

Monsieur Lecoq remercie Madame Montagne de ces précisions et soumet le budget rectificatif n°2 à un vote.

Le budget rectificatif n°2 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lecoq donne la parole au directeur pour la présentation du plan pluriannuel d'investissements.

4. Plan pluriannuel d'investissement

C'est la première fois que l'établissement présente un plan pluriannuel d'investissement. Celui-ci porte sur une durée de 6 ans, de 2015 à 2020 et il a vocation à être présenté tous les ans lors du conseil d'administration qui se tient en fin d'année. Pour cette première présentation, le support n'est pas celui préconisé par la DGFIP, mais ce sera le cas à partir de novembre 2015.

Le document se compose néanmoins de deux volets : un *Récapitulatif des prévisions d'investissement sur 6 ans* et des *Fiches de prospective budgétaire*. Le montant des investissements sur 6 ans est estimé à 916 900€, mais le document reste soumis à des réajustements réguliers.

Le directeur attire l'attention des administrateurs sur la dépense la plus importante qui est relative aux travaux de mise aux normes des trappes de désenfumage et qui représente 700 000€. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un marché pour l'ensemble du site puisque la BnF est confrontée à la même problématique. Les dépenses sont étalées sur trois ans de 2016 à 2018.

Monsieur Colas intervient pour attirer l'attention sur le fait que les besoins sont estimés à plus de 900 000€, mais que le fonds de roulement, bien que confortable, n'est que de 800 000€. Le plan d'investissement doit, comme cela vient d'être dit, faire l'objet d'un examen régulier en séance du conseil.

Le président du Conseil d'administration met ce document aux voix des administrateurs.

Le plan pluriannuel d'investissement du CTLes est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à Monsieur Forlini pour la présentation du budget primitif 2015.

5. Budget primitif 2015

Le budget primitif est accompagné d'une note de présentation et des tableaux réglementaires qui sont le *Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel* (DPGECP), du *Tableau des autorisations d'emplois*, du *Tableau détaillé des emplois*, du *Compte de résultat et Tableau de financement agrégés*.

Les dépenses inscrites au budget primitif 2015 s'élèvent à 857 076€ hors dotation aux amortissements. Le montant de cette dotation est de 537 122€.

L'établissement dégage une capacité d'autofinancement de 147 415€ et l'apport au fonds de roulement est de 79 915€. Une somme de 51 212€ complète la dotation aux provisions pour gros travaux.

Le détail des différentes enveloppes (fonctionnement, personnel et investissement) est exposé en séance.

La note de présentation détaille les principales évolutions des comptes de dépense entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015. Monsieur Forlini souligne que la dotation de fonctionnement versée par le ministère demeure inchangée par rapport à 2014 pour un montant de 684 931€. Le montant de la réserve de précaution n'étant pas connu, il n'en est pas fait état dans le budget.

Ainsi parmi les baisses, on peut noter sur le compte 60 une diminution de 21 229€ par rapport à 2014. Cette baisse s'explique en raison de l'absence d'acquisition de conteneurs de conservation sur le prochain exercice.

Le compte 64 réservé aux charges de personnel connaît une hausse de 45 621€, en effet le CTLes prévoit le recrutement de 4 agents en 2015 dont un agent de catégorie A. Le montant inscrit sur le compte est de 123 121€.

Le compte 671 sur lequel est inscrite la subvention versée à l'association du personnel connaît une hausse de 2 000€ pour un montant de 8 000€. Cette augmentation est en lien avec le programme d'activité présenté à la direction. Elle n'a pas vocation à être reconduite automatiquement.

Monsieur Forlini présente les dépenses de la section investissement en insistant sur la baisse du montant inscrit au budget 2015 par rapport à l'exercice précédent. En effet, le montant prévisionnel pour 2015 est de 67 500€, alors qu'en 2014 le montant était de 189 890€.

Les comptes 205, 213, 215 et 218 connaissent tous une baisse des crédits. La plus significative étant celle du compte 215 qui enregistrait en 2014 les crédits nécessaires à l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour un montant de 71 602€, compte pour lequel aucun crédit n'est ouvert en 2015.

Au terme de cette présentation, Monsieur Colas précise que la dotation du ministère sera très certainement revue à la baisse en 2015, mais pour l'heure il ne connaît pas le montant de ce réajustement. En effet, le CTLes, au même titre que l'ensemble des opérateurs du ministère, doit contribuer au réajustement des comptes publics.

Monsieur Lecoq invite Madame Massari à prendre la parole pour expliquer aux administrateurs ce qu'est l'ACTL.

Il s'agit de l'association des personnels de l'établissement qui propose des activités culturelles et de loisirs aux adhérents. Elle organise notamment le Noël des enfants du personnel et le repas de fin d'année réservé aux adhérents.

Monsieur Lecoq invite les administrateurs à se prononcer par des votes successifs sur l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2015.

Fonctionnement : 1 253 344€ y compris le montant de la dotation aux amortissements et de la dotation aux provisions.

Approuvé à l'unanimité.

Document prévisionnel de gestion des crédits et des emplois de personnels (DPGECP) comportant un plafond d'emplois de 4 ETP et une masse salariale de 124 566€.

Approuvé à l'unanimité.

Investissement : 67 500€

Approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur l'octroi d'une subvention de 8 000€ à l'Association culture temps libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

L'octroi de cette subvention à l'ACTL est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Patte pour un point d'information sur l'extension du CTLes.

6. Point sur l'extension du CTLes

Le chantier a démarré depuis le début du mois de novembre. Cette présentation mettra l'accent sur derniers évènements et sera étayée par les derniers éléments qui ont été recueillis lors du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu le 26 novembre dans les locaux de l'EPAURIF en présence des représentants de la BnF, du DISTRD, du Rectorat de Paris et du CTLes.

La mise en place effective du chantier a eu lieu durant la semaine du 3 novembre, suite à la réunion d'installation qui s'est déroulée le 28 octobre dans les locaux du CTLes.

La livraison des bâtiments est désormais prévue pour avril 2016. Le CTLes est dans l'attente d'un calendrier plus détaillé concernant l'installation du mobilier et sur la programmation des travaux de transformation dans l'existant. Ces modifications devraient intervenir dans le courant de l'été 2015. Les travaux préparatoires concernant le retrait des collections dans la partie des magasins qui sera transformée en une voie de circulation entre les bâtiments ont d'ores et déjà réalisée par les équipes du CTLes.

Les marchés de travaux ont été notifiés le 10 octobre dernier pour 4 lots :

- Lot 1 : Travaux tous corps d'état ;
- Lots 2 à 4 : Mobiliers

Ces marchés sont notifiés pour un montant de plus de 16 millions d'euros soit un montant inférieur de 26% par rapport aux estimations de la maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne la valorisation du projet et la communication, le CTLes a été informé de la constitution d'un comité de sélection dans le cadre de la procédure relative au 1% artistique. Le CTLes fait partie de ce comité de sélection.

Par ailleurs le CTLes a fait appel à une société pour la réalisation d'un film projeté en accéléré qui permettra d'immortaliser les différentes étapes de la construction. Des prises de vues seront par ailleurs mises en ligne sur le site du CTLes afin de pouvoir suivre en direct la construction. Les efforts de communication de l'établissement sur ce projet se sont aussi traduits par une présentation générale du projet aux personnels sur site (BnF et

CTLes) et par l'intervention de l'architecte lors des 5^{es} Journées professionnelles du CTLes. Enfin l'établissement communique à l'international sur ce projet.

Monsieur Lecoq remercie Madame Patte pour cette présentation et donne la parole à Monsieur Marcerou qui intervient pour demander si la date de livraison, après la levée des réserves éventuelles, est soumise à une mise en service immédiate.

Madame Patte répond que pour l'heure on ne peut pas spéculer sur la présence et/ou la nature d'éventuelles réserves, mais qu'en tout état de cause il faut tenir à l'esprit que le CTLes n'est pas un ERP et que de ce fait, la mise en service ne devrait à priori pas être soumise à des retards importants.

Monsieur Lecoq aborde le point suivant qui est relatif à la signature de partenariat entre l'ABES et le CTLes. Il rappelle que cette convention avait été évoquée lors d'un précédent conseil, mais que le texte devait alors subir des modifications. C'est chose faite aujourd'hui. L'ABES a d'ailleurs voté le texte lors de son dernier conseil. Le texte qui va être présenté par le directeur, s'il est adopté, portera la signature des directeurs des deux opérateurs du ministère et des présidents de leurs CA respectifs.

7. Convention entre l'ABES et le CTLes

Le directeur s'appuie sur la note de présentation qui accompagne le texte de la convention pour rappeler la complémentarité des deux opérateurs. Le document a été réalisé en partie pour répondre aux attentes du CTLes dans le cadre du développement des plans de conservation partagée. En effet, le CTLes dépend de l'ABES pour l'enrichissement de sa Base de gestion des états de collections de périodiques.

Contrairement au projet du texte d'origine, le texte fixe un cadre général pour une collaboration qui de fait existe déjà. Pour preuve la signature conjointe, en janvier 2013, d'un rapport sur la conservation partagée qui est le fruit d'un travail collaboratif.

En l'absence de questions, Monsieur Lecoq propose que l'on vote formellement sur l'adoption de ce texte.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq demande à Monsieur Baraggioli de présenter le point suivant qui apparaît sur l'ordre du jour sous l'intitulé « Convention RNBM-CTLes », mais qui aurait dû s'intituler projet de convention, car le contenu soulève des questions.

8. Convention entre le réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) et le CTLes

Comme pour le point précédent deux documents sont présentés : le texte de la convention et une note d'accompagnement.

En préambule, le directeur souligne tout l'intérêt pour le CTLes d'être partie prenante à des plans ou un plan de conservation partagée des périodiques de mathématiques. Plusieurs raisons à cela, d'une part la nature du dispositif qui rejoint dans l'esprit ce qui est mis en œuvre en médecine et en lettres et sciences humaines et sociales, et d'autre part en raison de la proximité géographique d'une importante bibliothèque de mathématiques (la Bibliothèque Jacques Hadamard) située sur le Campus de Paris Sud.

La difficulté qui se pose dans le cadre de cette convention tient au rôle de co-animateur qui est dévolu au CTLes. En effet, le dispositif qui est retenu dans le texte prévoit l'utilisation d'un outil qui n'est pas géré par le CTLes. Or il s'avère difficile de co-animer un plan de conservation partagée sans avoir la main sur l'outil qui permet de recenser les états de collection.

Pour cette raison, il semble prudent de ne pas signer cette convention et de renoncer au rôle de co-animateur. Il va de soi que le CTLes a vocation à s'insérer dans ce dispositif comme bibliothèque participante avec un rôle de pôle de conservation pour certains titres.

Monsieur Lecoq insiste sur la nécessité de rester en liaison avec le RNBM et de suivre les propositions qui pourront être faites ultérieurement.

Monsieur Colas demande si c'est le RNBM qui était demandeur de ce co-pilotage. Certains au sein du RNBM nous l'ont demandé, au regard de l'expérience que le CTLes a acquise dans ce domaine, pour d'autres on avait l'impression d'un sentiment mitigé. Le directeur rappelle par ailleurs que c'est un segment disciplinaire dans lequel les enseignants chercheurs sont très actifs et qui nécessite de fait une explication du rôle et des missions du CTLes.

Le point suivant est présenté par Monsieur Jardin.

9. Plan de conservation partagée des périodiques de médecine : bilan au 31 décembre 2013

Le bilan au 31 décembre 2013 est accompagné également d'un bilan provisoire pour 2014 qui couvre la période du 1^{er} janvier au 30 septembre.

Ce document, qui a été présenté en réunion plénière le 10 septembre 2014, à l'ensemble des participants, permet de dégager un certain nombre d'indicateurs qui témoignent du travail réalisé par le CTLes et les bibliothèques participantes.

Depuis 2005, on compte près de 9 300 titres qui ont été intégrés au plan, près de 2 000 mètres linéaires de collections qui ont été transférés entre les différents pôles de conservation, 256 opérations de transfert et 93 domaines thématiques qui ont été traités.

Le CTLes, au-delà de son rôle de co-animateur qu'il partage avec la BIU Santé, est un pôle de conservation à part entière. Aujourd'hui en termes de nombre de titres conservés il se place après la BIU Santé avec 839 titres conservés dans ses magasins.

Les dernières listes thématiques de titres ont été publiées en 2014 dans la base de données du plan. Une fois que ces listes, qui comportent 850 titres seront traitées, le plan de conservation de médecine pourra être considéré comme achevé en ce qui concerne le recensement des titres.

L'élargissement du périmètre thématique au domaine de la Pharmacie est en cours et devrait être réalisée dans le courant de l'année 2015.

Pour conclure, Monsieur Jardin, informe les membres du CA que le transfert des données du plan dans la base développée par le CTLes devrait être réalisé dans le courant de l'année 2015.

Monsieur Cobolet insiste sur l'extension du périmètre au domaine Pharmacie. Il insiste sur le travail préparatoire qui est en cours et qui consiste à délimiter le domaine.

Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Patte pour la présentation du projet de Charte documentaire du CTLes. Le sujet a été abordé lors de précédents CA et ce qui va être présenté est un bilan d'étape.

10. Charte documentaire du CTLes

La grille qui est présentée aujourd'hui en CA constitue un point d'étape. Elle reprend et s'appuie sur le travail qui avait été présenté lors de la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mars 2012. Elle est appelée à être éventuellement améliorée en fonction des consultations programmées avec les bibliothèques partenaires et servira de

document d'appui à la rédaction de la Charte documentaire de l'établissement proprement dite.

Il convient de souligner quelques points pour contextualiser ce travail. En effet, il est essentiel pour le CTLes de rappeler qu'il est une bibliothèque à part entière, même si unique en son genre. En effet, les collections qui lui appartiennent et qui constituent plus de 39% des fonds conservés en ses murs, proviennent exclusivement de cessions de la part d'établissements relevant du périmètre du MENESR et avec lesquels il collabore dans le cadre de la location d'espaces de stockage distants.

À ce titre, l'établissement se doit de mener une politique documentaire, avec ses orientations, ses choix et les outils adéquats. Il se doit aussi d'afficher cette politique qui prend tout son sens dans un contexte particulier suite à la révision de ses statuts lui confiant de nouvelles missions et suite au rôle qu'il est appelé à jouer dans CollEx. De plus, la construction de l'extension permettra d'accroître plus que significativement sa capacité de stockage.

Il a été naturel pour le CTLes d'engager une consultation avec ses partenaires. Les établissements ayant été sélectionnés au regard de leur activité en termes de cession, de dépôt, de demandes de communication. Cette consultation s'est déroulée en 2014 en deux campagnes de visites. Elle se poursuivra au cours du premier semestre 2015.

La grille a été envoyée accompagnée de tableaux récapitulatifs concernant les dépôts et les cessions réalisés depuis la mise en service du centre. Quant aux demandes de communication, les chiffres écoulés concernaient l'année écoulée uniquement.

La grille se découpe en cinq blocs avec une notation allant de 0 à 4 et introduisant les critères suivants : périmètre académique, niveau, langue et typologie des documents.

Madame Patte commente les différents niveaux de notation.

Pour les niveaux 0 et 1 qui concernent les documents qui ne sont pas à intégrer aux fonds appartenant au centre, il est à noter que l'on se situe en contrepoint de l'activité de la BnF qui assume les missions de conservation de la production nationale.

Pour les niveaux 2 et 3, la distinction entre ce qui relève de l'enseignement et ce qui relève de la recherche est affirmée tout en ayant conscience de la difficulté de l'exercice pour certains documents en raison de la porosité entre les niveaux.

Pour le niveau 4, l'accent est mis sur les plans de conservations qu'il s'agisse de conservation partagée ou répartie (en particulier pour les périodiques imprimés issus des collections numériques et qui relèvent d'un plan d'archivage).

Le président du CA donne la parole à Odile Grandet qui souhaite intervenir sur le sujet.

Madame Grandet rappelle que l'équipe de Condorcet a été reçue au CTLes et que les discussions ont débouché sur une réflexion en interne qui se poursuit. Elle précise par ailleurs que les collections qui relèvent du Campus Condorcet sont des collections académiques et qui rentrent dans le schéma proposé par le CTLes. Les documents versés au CTLes seront des doubles, mais il est prématuré de dire s'ils seront déposés ou cédés.

Madame de Munain prend la parole pour saluer le travail qui a été réalisé sur le sujet. Elle précise que l'Université Paris Sorbonne – Paris 4 a cédé très peu de documents au CTLes. Les fonds versés sont effectivement essentiellement des dépôts, mais la connaissance des services et des réalisations du CTLes mérite d'être plus largement connue et il est possible que le CTLes soit invité à présenter ses activités au sein de l'université qui n'est pas grand pôle de conservation.

Madame Auby intervient pour souligner l'intérêt de la démarche entreprise par le CTLes et regrette que ce projet de Charte documentaire du CTLes n'ait pas été lancé plus tôt, car si cela avait été le cas, la Direction des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 n'aurait pas fait autant de dépôts et aurait plus privilégié les cessions.

Mais le fait est, que l'existence de ce document va conditionner la nature des versements au CTLes dans la perspective du déménagement des collections de son établissement sur le site de Nation en 2018.

Monsieur Lecoq remercie Madame Auby pour son intervention qui vient confirmer l'utilité de ce document qui est d'encourager les cessions au détriment des dépôts. Il souligne d'ailleurs qu'à l'étranger certaines bibliothèques de dépôt n'acceptent que les cessions. C'est d'ailleurs l'un des points qui est développé dans le rapport qui a été mentionné en introduction du Conseil d'administration.

Madame Goetschel intervient pour souligner que les guides pratiques qui ne rentrent pas dans le cadre des documents retenus par la Charte documentaire alors qu'en termes de recherche, en histoire contemporaine, elles rentrent dans le périmètre des collections académiques.

La remarque de Madame Goetschel amène Monsieur Lecoq à suggérer que les enseignants chercheurs soient aussi consultés afin de ne pas avoir uniquement le point de vue des bibliothécaires.

Madame Patte rappelle qu'ici il n'est question que de cessions, ce qui laisse aux établissements toute amplitude pour conserver ces documents qui pourraient être exclus des critères retenus dans le document qui vient d'être présenté.

Monsieur Colas demande si la BnF a été sollicitée lors de l'élaboration de la grille et si ce n'est pas le cas, il invite Madame Patte à prendre attache avec cet établissement.

Monsieur Colas souhaite connaître les délais de réalisation du document final. Madame Patte informe les membres du Conseil que le document relatif à la Charte documentaire du CTLes pourra être présenté lors du deuxième CA de l'année 2015.

Monsieur Lecoq invite Madame Patte à garder la parole pour présenter les modifications du règlement intérieur.

11. Question diverse relative à la reproduction intégrale d'une thèse

L'établissement a été saisi d'une demande relative à la reproduction intégrale d'une thèse. Cette thèse n'est disponible qu'au CTLes et la demande émane de l'un des enfants de l'auteur.

Le CTLes ne fournissant plus aucune photocopie depuis 2012, il appartient au Conseil d'administration d'autoriser cette reproduction et de fixer le coût de cette prestation.

Madame Patte propose le tarif forfaitaire de 50€.

Monsieur Lecoq précise que le particulier qui a fait la demande au CTLes a expliqué que son père n'avait plus le document raison pour laquelle il souhaite lui en offrir une reproduction.

Monsieur Lecoq trouve que la somme de 50€ semble un peu excessive et il propose que l'on vote pour autoriser cette reproduction qui sera facturée 40€.

12. Modifications du règlement intérieur

Les modifications qui sont présentées en séance font suite au travail de révision du règlement intérieur, mené tout au long de l'année 2011 et sur une partie de l'année 2012, qui a abouti à la version du nouveau règlement intérieur du CTLes votée par le CA en sa séance du 28 novembre 2012.

Ces modifications prennent en compte la correction d'erreurs de rédaction, l'ajout de précisions dans certains articles et tiennent compte de l'évolution de la législation intervenue depuis 2012.

La direction de l'établissement a été par ailleurs saisie de deux demandes de télétravail. Ces demandes ont été prises en compte dans la version du document qui est présenté avec l'ajout de l'article 2.7. Cet article fait état d'une convention-cadre et d'un protocole individuel dont les textes sont joints au dossier de présentation.

Dans la convention cadre sont énoncés les principes généraux, les modalités, l'organisation, la gestion des ressources humaines et l'équipement mis à disposition de l'agent.

Le protocole individuel fixe la date d'effet, la durée, les horaires, les objectifs de l'agent dans le cadre du télétravail.

Il convient de préciser que le télétravail ne peut se concevoir que pour des tâches qui s'y prêtent, dans un cadre de confiance mutuelle. Le renouvellement de l'accord est soumis à un entretien avec le supérieur hiérarchique de l'agent. Enfin, l'ensemble des tâches à réaliser dans le cadre de ce dispositif doivent être consignées dans la fiche de poste.

Les diverses modifications du règlement intérieur ainsi que l'ajout de l'article 2.7 relatif au télétravail ont été approuvées par le Comité technique de l'établissement réuni le 22 septembre 2014.

Monsieur Cobolet intervient car il est intéressé par la problématique qui se pose aussi dans son établissement. Il demande si ce n'est pas dangereux d'introduire le télétravail dans nos établissements en sachant que les décrets d'application de la loi de 2012 ne sont pas parus.

Sur ce point Monsieur Forlini que le Ministère des finances a ouvert la voie en mettant en place un protocole à Bercy et que l'absence de décret d'application n'est pas un frein à la mise en place du dispositif.

Monsieur Cobolet s'interroge aussi sur la notion d'équipement, que l'établissement doit fournir au télétravailleur et il souhaite avoir des précisions sur cette notion.

Madame Patte précise que par équipement on entend un ordinateur. Monsieur Cobolet demande s'il n'y a pas intérêt à le préciser dans le texte.

Monsieur Colas intervient pour dire qu'au Ministère, dans le cadre de la mise en place du télétravail, seule est garantie la fourniture de l'ordinateur portable.

Monsieur Lecoq souhaite que l'on ramène le nombre de jours de télétravail soit ramené à 2 jours au lieu de 2,5 jours.

Monsieur Lecoq invite les administrateurs à se prononcer par un vote sur les modifications à apporter au règlement intérieur sous réserve que le nombre de jours concerné par le dispositif soit ramené à deux maximum et que la notion d'équipement soit définie comme étant un ordinateur portable.

La modification du règlement intérieur, l'approbation de la convention-cadre et le protocole individuel de télétravail sont adoptés à l'unanimité sous ces deux réserves.

13. Plan de formation

Le plan de formation 2015 se lit à deux niveaux, s'appuyant d'une part sur le bilan de l'année qui s'achève en prenant en considération les actions de formation qui ont été programmées et réalisées et d'autre part en présentant les actions prévues pour l'année à venir. Ce plan s'est donc construit à l'aune du bilan réalisé à mi année et après les entretiens de formation ; entretiens volontairement dissociés des entretiens professionnels, laissant la place à des réajustements éventuels lors de ceux-ci.

Le document qui est soumis à l'examen du conseil a été présenté lors du dernier Comité technique du CTLes.

Trois points forts émergent de ce texte :

En tout premier lieu, la présence de 4 agents contractuels à compter du 1^{er} janvier 2015 nécessite des formations indispensables au bon fonctionnement des services et répondent aux aspirations des agents qui souhaitent acquérir des connaissances relatives au métier et à l'environnement professionnel. De formations en interne sur la base du tutorat sont programmées.

En second lieu, le contexte, particulièrement riche en projets pour l'établissement (construction de l'extension du bâtiment, refonte du site internet, politique documentaire) et l'évolution des missions (révision des statuts, montée en charge des activités de prêt, diversifient les besoins en formation).

Enfin, de nombreux agents ayant vu leur profil de poste et leurs missions évoluer, le plan de formation doit répondre aux nouveaux besoins.

Les besoins de formation identifiés pour 2015 s'articulent autour de quatre grands axes : l'univers professionnel, l'hygiène et la sécurité, la préparation aux concours et le perfectionnement dans le domaine de la bureautique et de la pratique de l'anglais.

En ce qui concerne la connaissance de l'univers professionnel, il faut souligner la volonté de l'établissement de proposer, aux agents de la filière administrative et de la filière bibliothéconomique, un voyage d'étude leur permettant de garder le contact avec les réalités du milieu professionnel. Le format adopté en 2014 qui était axé sur l'organisation d'ateliers thématiques sera reconduit en 2015.

Dans le domaine du web et de la communication institutionnelle, les formations qui sont programmées portent sur la création d'une newsletter et sur l'utilisation de logiciels de graphisme.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'agent en poste depuis 2013 suivra une formation sur la gestion des personnels contractuels.

Des formations sont également prévues dans le domaine des marchés publics et de la formation professionnelle, en raison de l'évolution de la réglementation.

Dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, la livraison de la nouvelle nacelle élévatrice a eu pour conséquence l'organisation d'une formation qui a été suivie par treize agents. Cette formation ne sera pas reconduite en 2015. En revanche, au regard du succès remporté, la formation à la conduite du véhicule professionnel est proposée en 2015. Les formations de perfectionnement pour l'assistante de prévention sont elles aussi reconduites.

Dans le cadre des préparations aux concours, une formation à distance est proposée pour le concours de bibliothécaire adjoint spécialisé.

Enfin, l'établissement a inscrit au plan de formation des formations à EXCEL pour les agents de catégorie B et C, ainsi qu'une formation en anglais pour un agent de catégorie A.

Le tableau prévisionnel des formations pour 2015 fait état d'un coût prévisionnel de 16 330€ pour une vingtaine d'actions de formation. Le plan de formation traduit la volonté de l'établissement d'accompagner les agents dans les évolutions des métiers ainsi que dans leurs aspirations à voir évoluer leur avenir professionnel.

La présentation de ce document ne faisant pas l'objet d'un vote, Monsieur Lecoq donne la parole à Monsieur Baraggioli pour la présentation des sorties d'inventaire.

14. Sorties d'inventaire

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de l'inventaire comptable des biens, obsolètes et totalement amortis, qui sont détaillés dans le document qui est soumis à son examen. Le montant des sorties d'inventaire est de 26 081,38€.

La sortie de l'inventaire comptable de ces biens est votée à l'unanimité.

15. Conventions et marchés récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information, aux membres du Conseil, le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

La présentation du document a changé. Le code couleurs permet de distinguer contrats, conventions et marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.